Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0251-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

CC_2025_0251

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 5 décembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants
Présents ce jour : 62 Procurations : 11

Étaient présents :
M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , Mme BARBIER Françoise , M. BETOULE Christophe , M. BODIOU Henri , M. LE HENAFF Jean-Noël (suppléant de Mme BONNIEC Carole), Mme BOIRON Bénédicte , Mme BRAS-DENIS Annie , M. CALLAC Jean-Yves , M. CAMUS Sylvain , M. COENT André , Mme CRAVEC Sylvie , Mme DANGUY-DES-DESERTS Rosine , M. DELISLE Hervé , M. DROUMAGUET Jean , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Michel , Mme GOURHANT Brigitte , M. GUELOU Hervé , M. HENRY Serge , Mme GUILLOU Marie-Annick , M. HOUSSAIS Pierre , M. HOUZET Olivier , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. JORAND Jean-Claude , M. KERGOAT Yann , Mme KERRAIN Tréfina , M. LE BIHAN Paul , M. LE CREURER Eric , M. LE GALL Jean-François , Mme LE GUÉZIEC Patricia , M. LE HOUEROU Gilbert , M. LE JEUNE Joël , Mme LE MEN Françoise , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. L'HEREEC Patrick , M. MAINAGE Jacques , Mme MAREC Danielle , Mme LALEUF Claudie (suppléante de M. MARTIN Xavier), Mme NICOLAS Sonya , Mme NIHOUARN Françoise , M. OFFRET Maurice , Mme LE COQ-BERESCHEL Annyvonne (suppléante de M. PARANTHOEN Henri), M. PHILIPPE Joël , Mme PIEDALLU Anne-Françoise , Mme PIRIOU Karine , M. PONCHON François , M. PRAT Jean-Louis , M. PRIGENT François , Mme PRUD'HOMM Denise , M. QUENIAT Jean-Claude , M. QUILIN Gérard , M. RANNOU Laurent , M. ROBERT Eric , M. ROBIN Jacques , Mme POCHAT Isabelle (suppléante de M. ROGARD Didier), M. ROUSSELOT Pierrick , M. SEUREAU Cédric , M. THEBAULT Christophe

Procurations :
Mme BENECH Laurence à M. PHILIPPE Joël, M. COCADIN Romuald à M. LE CREURER Eric, Mme HUE Carine à M. SEUREAU Cédric, M. KERVAON Patrice à Mme NICOLAS Sonya, M. LEON Erven à M. BETOULE Christophe, Mme LOGNONÉ Jamila à Mme BARBIER Françoise, M. MAHE Loïc à M. LE MOULLEC Frédéric, M. MEHEUST Christian à M. JORAND Jean-Claude, Mme PONTAILLER Catherine à Mme DANGUY-DES-DESERTS Rosine, M. TERRIEN Pierre à Mme NIHOUARN Françoise, M. THERIN Patrick à Mme PRUD'HOMM Denise

Etaient absents excusés :
Mme COADIC Marie-Laure, M. COLIN Guillaume, M. GARZUEL Alain, M. LATIMIER Hervé, M. LE BRAS Jean-François, M. NICOLAS Gildas, M. NEDELLEC Yves, M. NOEL Louis, Mme PRIGENT Brigitte, M. QUEGUINER Yannick, Mme SAUVEE Julie, Mme TURPIN Sylvie

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Contrat de projet - Maître-composteur-pailleur

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0251-DE

Exposé des motifs

Par délibération n°CC-200 en date du 30 juillet 2020, le Conseil Communautaire a validé le principe de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération identifiée dans le cadre du contrat de projet pour une durée allant de 1 an à 6 ans.

Au sein de la Direction de la Prévention et gestion des déchets ménagers, le service prévention des déchets compte un maître composteur qui a pu gérer la phase expérimentale du projet de prévention des bio-déchets.

La montée en puissance du tri à la source des bio-déchets, en 2026 va contraindre le service à être sur de nombreux fronts à la fois. Il est donc proposé de créer un emploi non permanent de Maître-composteur pailleur à temps complet pour une durée prévisible de 18 mois dans le cadre d'emploi des adjoints techniques.

La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer, au maximum sur l'indice terminal de la grille des adjoints techniques territoriaux et il bénéficiera du régime indemnitaire afférent au groupe de référence.

Lannion-Trégor communauté s'est engagé auprès de l'État via le Fonds Vert en déroulant un plan d'actions sur 3 ans, plan approuvé par l'ADEME qui financera le poste de Maître-composteur pailleur,

VU Le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 332-24 à L. 332-26 ;

VU Le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU La délibération n°CC-200 en date du 30 juillet 2020 sur le recrutement d'agent contractuels sur des emplois non permanents dans le cadre de contrat de projet ;

VU L'avis favorable du Comité social territorial en date du 13 novembre 2025 ;

VU L'avis favorable de la commission n°1 « Affaires générales» en date du 27 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ (Par 73 pour)

DECIDE DE :

APPROUVER La création d'un emploi non permanent à temps complet de Maître-composteur pailleur en contrat de projet pour une durée prévisible de 18 mois dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0251-DE

L'agent sera en charge de la prévention des Bio-déchets :
- Analyser la problématique bio-déchets,
- Mener une consultation et des visites auprès des usagers et autres acteurs concernés,
- Définir les solutions techniques et matérielles les plus adaptées aux besoins et contraintes,
- Assurer la fourniture et l'installation des équipements pour le compostage,
- Accompagner et conseiller les usagers pour leur prise en main et l'utilisation,
- S'appuyer sur les relais de terrain pour collecter les données de suivi et d'évaluation,
- Analyser et restituer des résultats et indicateurs liés au compostage (diagnostic ou bilan),
- Mobiliser des guides composteur bénévoles,
- Animer et gérer un réseau d'acteurs,
- Communiquer sur les connaissances et solutions liées à la prévention et à la gestion de proximité des bio-déchets,
- Animer des démonstrations et ateliers pratiques pour différents publics,
- Participer au développement des outils de sensibilisation et animations à destination du public.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel il a été conclu ou, si après un délai d'un an minimum, l'opération ne peut être réalisée.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 22 DEC. 2025
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 22 DEC. 2025
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ